

Division des Personnels
Bureau DIPER 2

Bordeaux, le 13 novembre 2023

Affaire suivie par :
Frédéric HEURTEVENT
Tél : 05 56 56 37 91
Mél : dsden33-diper2-exa@ac-bordeaux.fr

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des
Services de l'Éducation Nationale

30 cours de Luze – BP 919
33060 BORDEAUX Cedex

à
Mmes les enseignantes et
MM. les enseignants titulaires
du premier degré public de la Gironde

Objet : Appel à candidature stage CAPPEI année scolaire 2024-2025

Réf : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017
Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017

Annexe : Déroulement de l'appel à candidature

Les candidats intéressés par la formation 2024-2025 préparant à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI) devront faire part de leur intention de candidature, pour le **18 décembre, dernier délai en s'inscrivant via la plateforme numérique « COLIBRIS »**.

Dispositions réglementaires :

Les textes cités en référence sont disponibles sur Intranet (Rubrique les divisions DIPER 2 Examens professionnels).

Recrutement de stagiaires pour les parcours suivants :

- Troubles cognitifs
- Enseignement adapté
- Aide à dominante pédagogique
- Aide à dominante relationnelle

Nota bene : les professeurs des écoles titulaires d'un CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI conformément à la réglementation en vigueur.

Conditions exigées :

Être **titulaire** du 1^{er} degré public de la Gironde au moment du dépôt de candidature

Engagement moral des candidats à un stage CAPPEI :

Tous les personnels enseignants qui s'inscrivent à cette formation s'engagent à :

- **Suivre l'intégralité de la formation.** Après le 1^{er} novembre 2024, les désistements doivent rester exceptionnels et être justifiés pour raison médicale.
- **Se présenter** l'année de la formation à l'examen du CAPPEI.

Pour les candidats aux parcours « **Troubles cognitifs** » et « **Enseignement adapté** » :

- **Exercer des fonctions relevant des pratiques de l'éducation inclusive pendant trois années consécutives suivant la formation** et à demander des postes correspondant à la formation suivie et dans le département de la **Gironde**

Pour les candidats aux parcours « **Aide à dominante pédagogique** » et « **Aide à dominante relationnelle** :

- **Rester 3 années sur le poste sur lequel il aura effectué sa formation**, sans possibilité de participer au mouvement.

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des
Services de l'Éducation Nationale

Pour la directrice académique
le directeur académique adjoint
par délégation


Frédéric FABRE

Marie-Christine HEBRARD

Déroulement de l'appel à candidature :

Les candidats procèdent à une **inscription en ligne** sur la plateforme numérique « **COLIBRIS** ».

Les candidats se connectent au portail **ARENA** en renseignant leur identifiant et leur mot de passe (identiques aux identifiants « Webmail ») puis suivent le chemin suivant :

- « Enquête et Pilotage »
- « Colibris – Portail des démarches »
- « Premier degré »
- « RH – Premier degré »
- « Formation de préparation au CAPPEI »

Les candidats renseignent le formulaire d'inscription en ligne.

L'engagement moral évoqué en page 1 de cet appel à candidature devra être validé avant de pouvoir poursuivre le processus d'inscription.

Les candidats auront préparé une lettre de motivation au format WORD (4 Mo maximum) ou au format PDF **uniquement**. Celle-ci sera à déposer dans « COLIBRIS » lors de l'inscription.

A la validation du formulaire en ligne par le candidat, les données d'inscription accompagnées de la lettre de motivation sont alors transférées à l'IEN, supérieur hiérarchique. Ce dernier émettra un avis circonstancié sur la candidature. Sa validation entrainera le transfert du dossier de candidature au service de gestion (DIPER2-exa).

La réunion d'information sous forme de visio-conférence animée par le Service Ecole Inclusive (SEI) a eu lieu le mercredi 8 novembre 2023, préalablement à cette campagne d'appel à candidature, à l'attention de tous les professeurs des écoles de la Gironde.

Commissions d'entretien :

Chaque candidat sera reçu devant une commission d'entretien, composée d'un IEN du Service Ecole Inclusive (SEI) et d'un IEN de circonscription, **en présentiel** à la **DSDEN de la Gironde**, à la date suivante :

- **Mercredi 31 janvier 2024**

Lors de cet entretien, les candidats seront évalués sur les points suivants : compétences didactiques et pédagogiques (principalement sur le champ des apprentissages fondamentaux), connaissance du cadre institutionnel de l'école inclusive, connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers ou expérience professionnelle dans ce domaine, capacité à s'engager dans la formation et dans les missions d'enseignement spécialisé, motivation du candidat.

La convocation précisant l'horaire de l'entretien sera adressée au candidat par courriel, début janvier 2024.

Lieu de la formation :

La formation sera dispensée par l'INSPE de la Nouvelle Aquitaine, antenne de Mérignac-Bourran, selon les modalités qui vous seront communiquées.

Affectation sur lieu de stage 2024-25 :

Les affectations se feront sur des postes vacants correspondant au parcours de formation suivi.